

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:

Badge attribué à : Sophie Latouche Donais
<https://www.cadre21.org/membres/sdonais-collegebeaubois-qc-ca>

Date d'obtention : 2023-11-21 14:13:45

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens plusieurs éléments de la méthode d'intervention Sexto:

- Cette méthode permet de réduire le délai moyen du traitement de telles situations.
- La méthode d'intervention Sexto me permettra d'intervenir efficacement et rapidement pour cesser la propagation et préserver l'intégrité des victimes et de leurs familles.
- La méthode d'intervention Sexto permet à chaque corps d'emploi d'intervenir en fonction de son domaine d'expertise.
- Elle permet des actions avec une visée éducative.
- La méthode nous permettra de faire une distinction entre des actes impulsifs et malveillants, ce qui dirigera ensuite nos actions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me prépare à l'utilisation de la méthode d'intervention Sexto. Je suis la seule intervenante (psychoéducatrice) dans une école secondaire (dont la clientèle est âgée entre 11 et 17 ans) donc cette formation est très pertinente pour mes interventions futures. Nos élèves ont tous accès à un iPad comme outils de travail.

La formation me permettra de suivre des étapes claires et de gagner confiance en mes interventions. Elle me permettra de dresser un portrait de la situation afin d'intervenir de façon cohérente et de ne pas nuire aux interventions qui peuvent être menées à l'extérieur de l'école également.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est bien clair pour moi que nous ne devons en aucun cas tenter de valider les images/vidéos tel que répété à plusieurs occasions dans la formation.

Je dois aussi m'assurer de ne rencontrer qu'un seul élève à la fois et de ne pas compléter la grille avec l'instigateur si je juge être en présence d'un acte malveillant.

Je dois également demander aux personnes concernées de ne pas ébruiter l'affaire, afin de préserver l'intégrité de toutes les personnes impliquées et concernées.